



Nos appuis techniques

ASSISTANCE TECHNIQUE

Demande de subvention p.4

Assistance technique Post-RSDE p.5

Téledéclaration sur GIDAF p.6

ASSISTANCE REGLEMENTAIRE

Diagnostic de classement ICPE p. 9

Veille réglementaire personnalisée p.10

Audit réglementaire p.11

Ressource Terrain p.12

Un besoin particulier ?
Contactez-nous au 04 9114 30 60

Chers adhérents,
Exploitants industriels de la région PACA,

L'association se met à votre service pour vous accompagner individuellement dans la mise en œuvre de vos obligations techniques et/ou réglementaires.


Vous trouverez ci-après une présentation détaillée de nos appuis techniques qui, en fonction de vos besoins et des spécificités de votre établissement, pourront être aménagés.

Par ailleurs, nous restons à votre écoute pour étudier ensemble la possibilité de tout autre accompagnement.

L'équipe d'Environnement-Industrie

Guide de lecture

Chaque appui technique se compose de plusieurs étapes de réalisation et/ou inclut différents services formant un « package ».

Les indications marquées du signe  indiquent les services intrinsèques de la cotisation d'adhésion à Environnement-Industrie.



Pour en savoir plus :

Contactez-nous au 04 91 14 30 60



Environnement Industrie

ASSISTANCE TECHNIQUE

Assistance technique

Dossier de demande de subvention

Objectifs :

- Rédaction de votre dossier de demande de subvention en réponse à un Appel à projets (AAP)
- Échanges intermédiaires avec l'organisme porteur de l'AAP.



EI : aide à la recherche des financeurs de votre projet

Phases de réalisation :

Ensemble : visite initiale

EI : présentation du déroulé de l'action et des enjeux

Vous : transmission de la documentation utile pour monter le dossier (données techniques et financières)

- EI : détermination du plan d'actions et son calendrier d'application
- EI : montage et rédaction du dossier de demande de subvention, échanges avec le(s) financeur(s)
- Ensemble : validation du dossier

Tarif : Sur devis

Pour en savoir plus contactez :



Aurélie FLOCH au 04 91 14 30 60

Chloé MENARD au 04 91 14 30 61

Ils nous ont fait confiance :

CIFC, Fos sur Mer (13)

FIBRE EXCELLENCE, Tarascon (13)



Assistance technique

Elaboration d'un programme de surveillance conforme à l'arrêté du 24/08/2017

Objectifs :

- **Réexaminer le programme d'auto-surveillance et les données d'analyses** existantes du site en comparaison :
 - des nouvelles substances réglementées,
 - des nouveaux critères d'auto-surveillance,
 - *En option* : des nouvelles VLE fixées par l'arrêté du 24/08/2017.
- **Construire un nouveau programme de surveillance** à transmettre à l'inspection.
- **Option : Accompagnement à la construction d'un programme d'actions interne** au site basé sur :
 - La détermination des substances visées par une obligation d'ETE « Réduction maximale » pour le site,
 - Un état des lieux de la conformité des rejets aux nouvelles VLE

Phases de réalisation :

- **Ensemble : visite initiale**
 - Définition du cadre et du planning de la prestation
 - Fourniture des éléments documentaires nécessaires à la réalisation de la prestation (rapports RSDE, données d'auto-surveillance...)
 - Validation du format du programme de surveillance à construire
 - + *Si l'option est souhaitée* : Validation du format du programme d'actions
- **EI : analyse des données et proposition de programme de surveillance**
 - + *Si l'option est souhaitée* : proposition de programme d'actions en fonction de l'analyse de la conformité aux VLE et à l'exigence de suppression des rejets de certaines substances
- **Ensemble : échanges et validation du programme de surveillance et du programme d'actions, le cas échéant.**

Tarif : Sur devis

Ils nous ont fait confiance :

KEMONE, Fos sur Mer (13)
FIBRE EXCELLENCE, Tarascon (13)
SIH, Cannes (06)
CEA, Cadarache (13)
ARCELORMITTAL, Fos sur Mer (13)
ETS FILLIERE, Avignon (84)



Pour en savoir plus :

Contactez Chloé MENARD
au 04 91 14 30 61

Assistance technique

Télédéclaration sur GIDAF*

* Gestion informatisée des données d'autosurveillance fréquente, site de télédéclaration obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015

Objectifs :

- Remplir votre obligation de transmission aux services de l'Etat des résultats de surveillance périodique de vos rejets polluants.
- Saisie sur le site GIDAF des résultats de la surveillance périodique de :
 - vos émissions dans les eaux superficielles pour la DREAL et/ou l'Agence de l'eau
 - vos émissions dans les eaux souterraines pour la DREAL
 - la concentration en légionnelles pour la DREAL

Etape préalable : uniquement avant la 1^{ère} déclaration

analyse de la conformité de votre compte GIDAF par rapport au contenu de votre/vos arrêté(s) préfectoral(aux)

Etapas suivantes : à chaque déclaration

- Vous : transmission de vos résultats de mesures
- EI : saisie et enregistrement de la/des déclaration(s) sur votre compte GIDAF en utilisant l'identifiant « PRESTATAIRE »
- EI : e-mail informatif sur la saisie enregistrée : indications relatives à la déclaration saisie au travers d'une « Fiche navette »
Par ex. : rien à signaler, résultat manquant ou dépassement d'une valeur limite d'émission
- Vous : connexion sur GIDAF avec votre identifiant « INDUSTRIEL », lecture et transmission à l'inspection de la déclaration enregistrée.
- EI : prise en charge de la gestion des problèmes techniques

✓ accès illimité à la hotline « SOS GIDAF »

Tarif : Sur devis

Pour en savoir plus contactez :

Aurélie FLOCH au 04 91 14 30 60

Ils nous ont fait confiance :

Centrale de Provence, Gardanne(13)

G.C.S. - S.I.H., Cannes (06)



Support pédagogique GIDAF

Objectif :

- Vous aider à télédéclarer vos résultats de surveillance des émissions polluantes et/ou des légionnelles sur le site GIDAF au moyen d'un guide pédagogique

Phases de réalisation :

- EI : transmission d'un support pédagogique imprimé complet**
Chaque type de déclaration est détaillé avec des captures d'écran commentées.

Option :

- L'abonnement annuel vous permet de recevoir les mises à jour du support pédagogique en fonction des évolutions du site.

✓ accès illimité à la hotline « SOS GIDAF »

Tarif : 200 € le support

The collage includes several screenshots from the GIDAF software interface:

- LES CONTROLES EXTERNES**: A screen for external controls with a table for 'CONTRÔLE EXTERNE DE RECALAGE [1/2]'. A red box highlights a 'Contrôle provoqué par l'exploitant pour comparer ses résultats avec ceux du contrôle.' note.
- L'ERGONOMIE GENERALE DU SITE**: A screen for general site ergonomics with a table for 'ETABLISSEMENT' and 'CADRE DE SURVEILLANCE'.
- SAISIE DES RESULTATS AS EAUX SUPERFICIELLES**: A screen for entering surface water results with a table for 'TABLEAU DE DECLARATION EN LIGNE'. It includes instructions for data entry, such as 'Règles de saisie pour les Commentaires « journaliers »' and 'Règles de saisie pour les Commentaires « mensuels »'.



Pour en savoir plus contactez :

Aurélié FLOCH au 04 91 14 30 60



Environnement Industrie

ASSISTANCE REGLEMENTAIRE

Assistance réglementaire

Diagnostic de classement ICPE

Objectif :

- Faire le bilan du classement de vos activités/installations au titre de la nomenclature ICPE.

Phases de réalisation :

- **Visite initiale de votre site**
Vous : présentation de vos activités, installations...
Vous : transmission de la documentation utile
- **EI : analyse de votre classement ICPE au regard :**
 - des quantités totales de substances ou mélanges dangereux susceptibles d'être présents sur votre site,
 - des différents seuils de capacité de vos installations
- **EI : Restitution de votre diagnostic ICPE détaillé**
- **Ensemble : validation**

Tarif : Sur devis

Ils nous ont fait confiance :

Chocolaterie de Provence, Marseille(13)



Pour en savoir plus contactez :

Chloé MENARD au 04 91 14 30 61

Aurélie FLOCH au 04 91 14 30 60

Assistance réglementaire

Veille réglementaire personnalisée environnement/ICPE

Objectifs :

- Vous maintenir à jour de la réglementation applicable à vos activités en matière d'environnement/ICPE,
- Bénéficier d'un tri amont des actualités réglementaires,
- Comprendre rapidement le cadre d'application d'un nouveau texte.

Phases de réalisation :

- **Ensemble : visite initiale**
 - présentation de vos activités et définition de vos besoins
- **EI : personnalisation de votre veille réglementaire à partir d'une liste de thèmes**
- **EI : transmission de votre alerte réglementaire par e-mail au rythme de votre choix**
 - Liste des nouveaux textes applicables à votre site
 - Décryptage synthétique : contexte, objet, échéances...



accès illimité à la hotline réglementaire Environnement/ICPE

Option : RDV périodiques (mensuels, trimestriels...) permettant de faire le point sur vos questions réglementaires

Tarif : sur devis

Pour en savoir plus :

Contactez-nous au 04 91 14 30 60



Ils nous ont fait confiance :

Fibre excellence, Tarascon(13)

Primagaz, Lavera (13)

ESSO, Fos sur mer (13)

Lyondell Basell, Berre (13)

Assistance réglementaire

Matrice de Suivi de la conformité Diagnostic de conformité réglementaire

Objectifs :

- Bénéficier d'un outil personnalisé regroupant l'ensemble des textes applicables dans les domaines Environnement/Risque industriel
- Mettre en œuvre un diagnostic et un suivi de la conformité du site à la réglementation environnementale applicable,
- Bénéficier d'une synthèse de la conformité de votre site qui pourra servir de base à un plan d'actions à mettre en œuvre.

Phases de réalisation (la prestation peut ne porter que sur une partie des points ci-dessous) :

- **Visite initiale**
 - Vous : Présentation des activités du site,
 - Ensemble : Définition du cadre de l'audit réglementaire (périmètre thématique, planning de la prestation).
- **Elaboration d'une matrice de texte applicables**
 - EI : Elaboration d'une matrice adaptée à vos besoins spécifiques,
 - EI : Identification des textes applicables au site et à ses activités.
*Livrables : Matrice des textes applicables
Modèle de grille d'audit*
- **Réalisation de l'audit de conformité**
 - EI : Analyse documentaire de chaque texte applicable,
 - Ensemble : Analyse de conformité sur site.
Livrable : Grille d'audit à jour
- **Élaboration du plan d'actions**
 - Ensemble : Revue de toutes les non-conformités identifiées et définition des actions correctives à mettre en œuvre,
 - EI : Remplissage et validation du plan d'actions.
Livrable : Plan d'actions à jour
- **Tout au long de la prestation, échanges et validation des livrables**

Tarif : Sur devis

Ils nous ont fait confiance :

PRIMAGAZ, Lavera (13)

ARKEMA, Saint-Auban (04)

ESSO, Fos sur Mer (13)

KEMONE, Saint-Auban (04)



Pour en savoir plus :

Contactez-nous au 04 91 14 30 60

Ressource Terrain

→ Réalisation de diverses prestations environnementales

Objectifs :

- Apporter une ressource complémentaire et ponctuelle aux entreprises
- Bénéficier des compétences d'Environnement-Industrie au sein de l'établissement pour tout besoin environnemental

Phases de réalisation :

- **Ensemble : visite initiale**
 - Définition des besoins et du planning de la prestation,
 - Fourniture des éléments documentaires nécessaires.
- **EI : Intervention sur site en fonction du planning pré-défini**

Tarif : Sur devis

Pour en savoir plus :

Contactez-nous au 04 91 14 30 60



Ils nous ont fait confiance :

ALTEO, Gardanne (13)

SPSE, Fos sur Mer (13)



Environnement Industrie

Association Environnement-Industrie

Immeuble C.M.C.I
2, rue Henri Barbusse - 13241 Marseille cedex 01

Email : contact@environnement-industrie.com

Tél : 04 91 14 30 60 / 30 61

Fax : 04 91 56 01 91

www.environnement-industrie.com